



Extrait du memoire de Plouider

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article165>

Le monument aux morts de Plouider

- Histoire et patrimoine
 - Histoire
- Victimes des guerres
-



Date de mise en ligne : dimanche 24 mars 2013

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

Le monument aux morts de Plouider

[>](IMG/jpg/monumort01.jpg "JPEG - 45.5 ko")

La construction du premier monument aux morts de Plouider a été décidée, comme dans beaucoup de communes, au début de l'année 1921 et son installation s'est faite en juillet 1921 comme en témoigne l'article du journal *La Dépêche de Brest* du dimanche 31 juillet 1921 :

Plouider : les morts pour la patrie.-

On vient de poser sous le portail de l'église local cinq plaquettes de marbre. La première contient l'inscription suivant : « *A la mémoire des soldats et marins de la paroisse de Plouider morts pour la France lors de la grande guerre 1914-1918* ».

[>](IMG/jpg/plaque01.jpg "JPEG - 69.4 ko")

Au-dessus figure une croix de la Légion d'honneur entourée de palmes et de drapeaux, et dans les coins, les dates 1914-1918.

La deuxième plaquette contient les 21 premiers noms des morts pour la France, par ordre alphabétique.

Les troisième et quatrième contiennent 41 autres noms. Ce qui fait un total de 82.

Enfin la cinquième contient 20 noms de disparus de la commune.



Ces plaquettes sont dues au ciseau de M. Donnart, à Lesneven.

Prochainement aura lieu la Fête des Poilus et une cérémonie commémorant le sacrifice des morts pour la Patrie.

La fête des Poilus est annoncée dans le journal du vendredi 26 août 1921 :

Dimanche prochain, 28 août, l'Union des Combattants de Plouider organisera la Fête des Poilus de la commune ; à l'occasion de l'inauguration des plaques commémoratives des soldats et marins morts pour la France. La musique de Lesneven prêtera son concours. MM. les députés et conseillers généraux de la région veulent bien honorer cette fête patriotique de leur présence. Un banquet de 230 couverts environ réunira les poilus à midi, au restaurant Poullaouec.

La cérémonie est relatée dans l'édition du jeudi 1er septembre :

Plouider : la fête des poilus.

La fête des poilus de Plouider, favorisée par un temps magnifique, a obtenu le plus vif succès. Les maisons étaient pavoisées et les rues ornées de guirlandes de verdure et d'arcs de triomphe de verdure.

A 8h30, la générosité de M. Affret, boulanger, permettait de faire une distribution gratuite de pain aux indigents.

A 9h45, un service religieux, suivi d'une messe solennelle, réunissait toute la population à l'église paroissiale, parfaitement décorée.

MM. l'amiral Schwerer, préfet maritime de Brest ; Bihan-Poudec, conseiller général et Perrot, conseiller d'arrondissement, avaient bien voulu rehausser par leur présence l'éclat de notre fête patriotique. MM. les députés Inizan et Simon s'étaient excusés. Le conseil municipal, en entier, accompagnait les autorités.

A midi, 230 poilus se réunissaient au restaurant Poullaouec, où la plus cordiale gaieté a présidé au banquet. Le menu était très bien choisi et des mieux faits.

A 15h30, à l'issue des vêpres, il a été procédé à l'inauguration des plaques commémoratives des 104 soldats et marins de la commune, morts pour la France, M. l'abbé Madec, puis MM. l'amiral Schwerer, Bihan-Poudec, Le Bras, maire de Plouider, et le capitaine aviateur Simon, président de l'Union des combattants, ont rendu un juste hommage aux morts et exalté le patriotisme des combattants.

A l'issue de cette cérémonie, M. l'amiral Schwerer fa remis la médaille militaire à plusieurs anciens combattants : sergent Yves Gac, soldats René Bénéat, Louis Didou et Yves Thomas. Le capitaine Simon, qui suivait l'amiral, a lu les citations élogieuses qui accompagnaient ces décorations si bien méritées.

De 15h30 à 17h30, la musique de Lesneven qui avait prêté son concours dévoué à toutes les cérémonies religieuses et patriotiques de la journée, a donné un joyeux concert sur la place de l'église. Enfin, la fête s'est terminée par un défilé de tous les poilus, aux accents de pas redoublés et de la Madelon, reprise en chœur par tous les poilus. Le drapeau était porté par les médaillés militaires et mutilés.

Merci au capitaine Simon, président de l'Union, qui a déployé un zèle au-dessus de tout éloge pour organiser cette belle fête.

Le monument aux morts de Plouider

Merci à toute la population de l'aide qu'elle a prêtée pour la circonstance.

Durant la Première Guerre Mondiale, plusieurs soldats de Plouider ont obtenu des citations et des médailles, par exemple :

- ▶ Uguen Goulven, de Kérillien, en Plouider, soldat au 48^e d'infanterie, a été cité à l'ordre du jour en ces termes : « *Très bon soldat. A été grièvement blessé par un éclat d'obus le 9 mai 1915 en se portant à l'assaut des retranchements ennemis* ». Honneur à ce brave et vœux de prompt guérison (La Dépêche du samedi 13 mai 1916).
- ▶ Ambroise Monot, cavalier de 1^{ère} classe, a été cité à l'ordre du régiment : « *Comme coureur très consciencieux et dévoué, a assuré la liaison pendant trois mois environ et sous de violents bombardements entre le bataillon et le régiment* » (La Dépêche du vendredi 10 mai 1918).
- ▶ La médaille militaire a été conférée au canonnier servant de réserve Yves Thomas, du 35^e d'artillerie : « *Soldat d'un excellent esprit et d'une grande bravoure ; a été très grièvement blessé, le 1^{er} décembre 1916, dans un poste téléphonique de la tranchée de première ligne, où il assurait la liaison avec l'infanterie* ». La présente nomination comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme (La Dépêche du vendredi 24 mai 1918).
- ▶ Est cité à l'ordre de la brigade, le soldat François Thomas, du 410^e d'infanterie : « *Grenadier volontaire pour l'attaque d'un petit poste allemand, s'est porté vacillement au combat et y a fait preuve du plus grand courage en construisant et défendant un barrage nouveau sous une pluie de bombes et de grenades, qui en a blessé plusieurs* » - Deuxième citation : est cité à l'ordre de la brigade, le sergent François Thomas : « *Sous-officier d'un sang-froid et d'un courage remarquables ; a, dans un secteur difficile, exécuté cinq reconnaissances offensives faites pour la préparation d'un coup de main. Le 24 avril 1918, à la tête d'une fraction de protection fixe, a couvert heureusement le repli du détachement d'attaque qui venait d'exécuter un coup de main particulièrement réussi* » (La Dépêche du vendredi 24 mai 1918).
- ▶ A été cité à l'ordre du 202^e régiment d'infanterie, le soldat Joseph Lagadec, du village de Keradraon, en Plouider : « *Excellent grenadier, a été blessé par une balle de mitrailleuse le 8 août 1918, alors que sa section avançait sous le feu direct de l'ennemi* ». Honneur à ce brave soldat ! (La Dépêche du dimanche 23 novembre 1919).

Un an plus tard... La réunion annuelle de l'Union des combattants de Plouider a eu lieu le dimanche 27 août 1922. Le comité reste constitué par M. Le Bras, maire, président d'honneur ; le capitaine Simon, président ; MM. Affret et Branellec, vice-présidents ; Joseph Abjean, trésorier ; Le Fur et abbé Paillier, secrétaires. La section de Plouider sera rattachée à l'Union nationale des combattants. Après examen de la caisse, il est décidé que des secours pourront être accordés aux nécessiteux de l'Union en cas de maladie grave, sur avis du médecin et du comité.

La réunion est l'occasion d'une cérémonie au nouveau monument aux morts et d'une remise de décorations, par le capitaine Simon :

- . Yves Bergot, ex-sergent au 19^e R.I. : « *Blessé très grièvement à la main gauche le 6 octobre 1914. Amputation d'un doigt. Sous-officier très courageux. Fait prisonnier à Verdun le 17 avril 1916* ».
- . Joseph Le Menn, ex-soldat au 2^e R.I.C. : « *Bel exemple de bravoure. Blessé très grièvement à la jambe gauche en se portant courageusement et spontanément au secours d'un camarade enterré par un obus* ».

Des combattants, anciens clairons, prêtaient leur concours à cette émouvante cérémonie.

Après la Seconde Guerre Mondiale, la question du monument aux morts se repose à la municipalité de Plouider.

Le 30 août 1947, le Conseil municipal prend une délibération pour l'érection d'un véritable monument aux morts pour pouvoir commémorer les morts de Guerre 39-45, en plus de ceux de la Guerre 14-18. Mais le 2 mai 1948, le conseil

Le monument aux morts de Plouider

prend une nouvelle délibération qui annule la précédente pour la remplacer par la décision suivante : le conseil « décide de procéder à l'apposition, dans le porche de l'église, après approbation de la présente, d'une plaque commémorative aux morts de la Guerre 39-45 ; la subvention prévue à cet effet au budget primitif de 1948 ch.XIX, art. X, sera utilisée pour le paiement de ladite plaque ».

Le 8 août 1948, « le Maire expose au conseil que, par suite de l'apposition d'une plaque commémorative aux morts de la Guerre 39-45, dans le porche de l'église, la réfection de celui-ci s'avère nécessaire. Il y aurait lieu notamment de peindre les murs ainsi que la plaque qui y est apposée à la mémoire des morts de la guerre 14-18. Le conseil municipal, l'exposé de M. Le Maire entendu, considérant la nécessité de ces travaux, l'autorise à traiter avec M. ... peinte à Lesneven, pour la remise en état du porche. Les crédits nécessaires figurent au budget primitif de 1948, ch. XIX, art. X, sous la rubrique « subvention monument aux morts ». Mais cette délibération du conseil est annulée par la suite.

Le conseil municipal choisit de faire entreprendre les travaux en passant par une subvention à la section locale des Anciens Combattants : « Le conseil municipal, considérant que la section locale des anciens combattants de la guerre 39-45, par suite de l'apposition d'une plaque commémorative aux morts de la Guerre 39-45 dans le porche de l'église, a été dans l'obligation de procéder à la réfection de celui-ci et notamment de peindre les murs ainsi que la plaque qui y est apposée à la mémoire des morts de la Guerre 14-18 ; considérant que le montant de ces travaux s'élève à 15.000 francs, que la section des Anciens combattants ne dispose pas des fonds nécessaires pour supporter une telle dépense ; décide de lui allouer une subvention de 12.000 francs qui sera prélevée sur les crédits portés au budget primitif de 1948, Ch. XIX, art. X, sous la rubrique « subvention monument aux morts ».

Le 10 octobre 1953, « le conseil municipal, considérant qu'un crédit de 100.000 francs a été inscrit au budget additionnel de 1953, sous la rubrique « entretien monuments aux morts » ; considérant que les plaques commémoratives aux morts des deux Guerres sont en mauvais état, et qu'elles ont besoin d'être nettoyées et repeintes ; décide de faire procéder à ces travaux et d'imputer la dépense à cette rubrique où le crédit inscrit est amplement suffisant pour couvrir la dépense envisagée ».

C'est en 1987, à la demande de l'Association locale des Anciens Combattants (sous la présidence de M. André Goulaouic) qu'un véritable monument aux morts est installé à l'entrée du cimetière, les plaques restant dans le porche sud de l'église. Il porte l'inscription : PLOUIDER - A ses enfants morts pour la Patrie - Evit Bugale Plouider - A roas o buhez - Evit o Bro - PAX VOBIS.

Il est inauguré le mardi 11 novembre 1987 : la cérémonie est marquée par l'appel des 140 noms des Plouiderois qui ont péri sur les différents champs de bataille, appel accompagné à chaque fois de la mention "Mort pour la France", et elle se termine par le dépôt de gerbes.

Le monument aux morts de Plouider est donc installé à l'origine dans le porche sud de l'église paroissiale, sous forme de plaques nominatives, pour commémorer les victimes de la Première Guerre Mondiale. Une première décision de construire un monument est prise après la Seconde Guerre Mondiale mais le projet est finalement abandonné, et les victimes de la Guerre 39-45 sont commémorées également sous forme de nouvelles plaques dans le porche de l'église. Aujourd'hui les plaques nominatives sont toujours dans le porche de l'église mais un monument a été installé

à l'entrée du cimetière, au bord de la route qui traverse le bourg, ce qui pose des problèmes de circulation lors des cérémonies commémoratives. Ce monument, surmonté d'une croix, porte des inscriptions en français, en breton et en latin.

Comment peut-on caractériser le monument aux morts de la commune de Plouider par rapport aux autres communes du Finistère ? (Extraits d'une conférence à Guissény, le 22 juillet 2008, de Marie-Thérèse CLOITRE, maître de Conférence (E.R.) à l'U.B.O. de Brest et membre du C.R.B.C.)

. Dans la catégorisation des monuments établie par l'historien Antoine Prost, qui distingue principalement les monuments civiques, stèle neutre dans l'espace de la mairie, valant pour 60 % des communes françaises, les monuments à prédominance patriotique et ceux à prédominance funéraires, avec bien entendu des combinaisons possibles, les monuments finistériens s'avèrent particulièrement funéraires. Ils sont avant tout des « monuments-tombe » si l'on met l'accent sur les mots et les traits qui les caractérisent. La désignation bretonne du monument est d'ailleurs sans équivoque : ar bez, la tombe, ar bez meur, la grande tombe, ou encore bez ar maro, la tombe des morts dans un redoublement de l'aspect funéraire. Tout logiquement, le monument se situe dans l'espace des morts ou à la limite de cet espace et la place publique fait figure d'exception. Dans le Finistère, au moins 90 % des monuments sont en terre consacrée, ce que facilitait le maintien du cimetière ou de l'enclos de l'ancien cimetière autour de l'église. Les trois-quarts d'entre eux sont caractérisés par la présence d'une croix, signe funéraire courant mais aussi signe religieux, d'autant que les croix avec Christ vont jusqu'à 75 % des cas dans le Bas-Léon. Selon les zones considérées, les signes religieux se trouvent sur 85 % à 100 % des monuments étudiés ; une christianisation qui atteint 90 % pour le Finistère pour 72 % en Ille-et-Vilaine ou 10 % dans les Bouches-du-Rhône ou une moyenne nationale autour de 18 %. En ce sens, il s'agit bien aussi de monuments locaux.

. Ce caractère local se retrouve de façon frappante dans l'utilisation de la pierre locale, l'appel aux artisans ou artistes locaux et le peu de succès des monuments en série proposés sur catalogue, à tel point que le monument de série fait figure d'originalité remarquable dans le département. L'ancrage local peut être affirmé aussi par la représentation de personnages en costume du pays ainsi que par l'emploi de la langue bretonne, présente dans 22 % des monuments. Les quelque 16 % d'entre eux portant des inscriptions uniquement en breton se situent avant tout dans le Léon et notamment le Bas-Léon. La différence principale entre les épitaphes françaises et les épitaphes bretonnes tient dans le sobre « maro er b(v)rezel » nettement plus présent que la formulation « morts à la guerre ». Comme dans le reste de la Bretagne, l'iconographie met beaucoup plus l'accent sur la douleur que sur l'héroïsme, les sculpteurs contribuant ainsi à donner une identité particulière à des monuments qui associent « petite et grande patrie » selon les termes souvent utilisés à l'époque.

. Chaque monument mérite une étude particulière de ses caractéristiques et de l'ensemble des signes qui y figurent sans oublier des « monuments » complémentaires le plus souvent sous forme de plaques dans les églises. Au fil du temps, la place occupée par ces monuments a varié en Finistère comme ailleurs : capitale dans l'entre-deux-guerres et aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, elle s'efface dans les années 1960-1970 avant que l'intérêt pour les « lieux de mémoire » et le retour de la guerre en Europe ne leur redonne une signification contemporaine.

Le monument aux morts de Plouider présente des inconvénients : celui d'être disposé en deux parties séparées, la stèle et les plaques nominales, et celui d'être placé au bord d'une route, ce qui perturbe souvent les cérémonies...

Une commission a été réunie pour commencer à réfléchir aux modifications à apporter à cette situation, avec notamment le projet d'un déplacement de l'ensemble à l'arrière de la Chapelle des Malades où les cérémonies pourraient être facilement organisées sur le parking de l'Espace Roger Calvez.

Dans l'idée de conserver les éléments existant (la stèle et les plaques), certains ont commencé à élaborer des projets, tels que ci-dessous :



L'emplacement utilisable pourrait être le suivant :

[>](IMG/jpg/monument01.jpg "JPEG - 58.5 ko")

[>](IMG/jpg/monument02.jpg "JPEG - 43.9 ko")

Le conseil municipal ayant décidé la construction d'un nouveau monument aux morts à l'emplacement envisagé ci-dessus, les employés municipaux ont commencé l'aménagement du site. Les bases de la stèle (conservée) et des 4 plaques nominatives (nouvelles) sont en cours d'installation.

[>](IMG/jpg/base01.jpg "JPEG - 63.5 ko")

[>](IMG/jpg/base05.jpg "JPEG - 71.3 ko")

[>](IMG/jpg/base06.jpg "JPEG - 69.5 ko")

Les employés municipaux ayant terminé leur travail, le marbrier peut maintenant intervenir pour installer les plaques.

Le monument aux morts de Plouider

Le 5 novembre (J-6), il vient mettre en place les plaques de base sur les socles.

[<](IMG/jpg/monument05.jpg "JPEG - 84.8 ko")

Les plaques portant les noms des victimes sont livrées le 6 novembre

[<](IMG/jpg/base07.jpg "JPEG - 74.4 ko")

Mais il reste à déplacer la stèle de l'entrée du cimetière pour l'installer au centre du nouveau monument.

[<](IMG/jpg/stele01.jpg "JPEG - 39.8 ko")

La base a été dégagée du socle mais il a fallu faire appel à un camion-grue pour réussir à la bouger puis la soulever pour la mettre dans le camion.

[<](IMG/jpg/stele02.jpg "JPEG - 45.2 ko")



Puis la stèle est descendue sur le nouveau site et placée avec deux plaques nominales de chaque côté.

[<](IMG/jpg/ensemble.jpg "JPEG - 56.5 ko")

Le 11 novembre 2014 a été l'occasion de baptiser le nouveau monument.

[<](IMG/jpg/11nov14_03a.jpg "JPEG - 101.4 ko")

Le monument aux morts de Plouider



Le lien ci-dessous ouvre la vidéo réalisée par Tébéo et diffusée le 12 novembre 2014.

http://www.dailymotion.com/video/x2a7shj_le-premier-monument-aux-morts-plouiderde_creation

L'inauguration officielle avec les autorités et les représentants des anciens combattants du secteur aura lieu le 10 mai 2015.

(A suivre...)